



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 28394

Texte de la question

La santé scolaire constitue une préoccupation réelle des parents alors que dans les établissements, notamment en milieu rural, les effectifs d'infirmières scolaires sont largement insuffisants. M. Francis Hillmeyer souhaiterait connaître la position de M. le ministre de l'éducation nationale sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de créer des postes d'infirmières scolaires.

Texte de la réponse

Un plan pluriannuel de créations d'emplois de cinq ans a été mis en oeuvre afin de doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence et d'améliorer ainsi la prise en charge sanitaire des élèves. Dans ce cadre, 300 créations d'emplois d'infirmière sont inscrits chaque année en loi de finances au titre de la rentrée scolaire. À la rentrée 2008, 5 emplois supplémentaires d'infirmière abonderont sa dotation et amélioreront son taux d'encadrement, qui est actuellement égal à 1 infirmière pour 1 686 élèves alors que la moyenne nationale est d'1 infirmière pour 1 812 élèves. Il est précisé par ailleurs qu'au titre de l'année 2008, 620 postes sont offerts au plan national aux concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers des services médicaux. Conformément aux règles de déconcentration, l'organisation de la santé scolaire au plan local relève de la compétence de l'autorité académique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28394

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6482

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378